



Rapporteur : Mme ROGER-MOIGNEU

49307

33 - Insertion

Aide à l'encadrement pour les chantiers d'insertion situés sur le territoire de Rennes Métropole

Le lundi 08 avril 2024 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : M. GUIDONI (pouvoir donné à M. PERRIN), M. MARTINS (pouvoir donné à M. PICHOT), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), Mme ROUX (pouvoir donné à M. MARTIN), M. SOULABAILLE (pouvoir donné à Mme QUILAN)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h16.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Exposé :

Depuis 2008, le dispositif d'aide aux postes d'encadrants dans les chantiers d'insertion situés sur le territoire de Rennes Métropole permet à ceux-ci de bénéficier des financements du Département en dehors des financements apportés par ailleurs par le Fonds social européen.

Chaque année, la Commission permanente décide de reconduire ce dispositif dans les conditions suivantes :

- Aide au poste d'encadrant à hauteur de 29 092 euros par poste ;
- 1 poste d'encadrant pour une équipe de 8 à 12 salariés ;
- Aide à l'encadrement versée sous forme d'une avance de 40 % du montant total dès approbation de la Commission, un 2^{ème} acompte de 30 % sera effectué début octobre et un solde versé au regard d'un bilan lors du second semestre de l'année.

Par ailleurs, plusieurs conventions signées avec ces chantiers d'insertion sont arrivées à échéance en 2023. Aussi, il est demandé à la Commission permanente d'approuver les conventions annuelles jointes en annexe.

Au regard de ces éléments, il est proposé les aides à l'encadrement telles que présentées dans le tableau ci-après et dans les tableaux joints en annexe :

Chantiers situés sur le territoire de la ville de RENNES	Activités	Postes d'encadrement		Montant de la participation	
		2023	2024	2023	2024
ATELIERS D'INSERTION DU PAYS RENNAIS	- Menuiserie - Sous-traitance - Cyclos - Métallerie	4,5	4,5	130 914	130 914
ASFAD	- Déménagement - Nettoyage et remise en état de locaux - Nettoyage de logements vides et de bureaux, d'hébergement collectif et d'urgence - Désencombrement pour les institutionnels	3	3	87 276	87 276
COMPAGNONS BATISSEURS BRETAGNE	- Chantier de gros œuvre - Chantier de second œuvre - ateliers de quartiers	4	4	116 368	116 368
ETUDES & CHANTIERS	- Espaces verts - Rivières - Maçonnerie	5	5	145 460	145 460
PRELUDE	- Restaurant - Blanchisserie - Restauration de livres - Numérisation d'archives	5	5	145 460	145 460
Total		21	21	625 476	625 476

Chantiers situés sur le territoire de RENNES-METROPOLE	Activités	Postes d'encadrement		Montant de la participation	
		2023	2024	2023	2024
ESPACE EMPLOI	- Maraichage biologique (les jardins du Breil) - Espaces verts	3	3	87 276	87 276
L'ETAPE	- Espaces verts - Restauration du petit patrimoine bâti	1	1	29 092	29 092
Les JARDINS du COEUR	- Maraichage	1	1	29 092	29 092
DECLIC	- Aménagement des espaces naturels et des espaces publics - Propreté urbaine et entretien des bâtiments publics	2	2	58 184	58 184
ASSOCIATION POUR L'INSERTION SOCIALE	- Garage solidaire Mobil-Insertion	1	1	29 092	29 092
COMMUNAUTE EMMAÜS 35	- Récupération d'objets de secondes mains - Réemploi d'objets	1	1	29 092	29 092
Total		9	9	261 828	261 828
TOTAL GENERAL		30,5	30,5	887 306	887 306

ename="Capture chantier insertion.JPG" style="width: 602.328pt;"/>

Décide :

- d'attribuer les aides à l'encadrement aux associations pour leurs activités "chantier d'insertion" pour un montant total de 887 306 euros au titre de l'année 2024, dont le détail est joint dans les tableaux en annexe ;

- d'approuver les termes des conventions à conclure entre le Département d'Ille-et-Vilaine et les AIPR (AIS 35), Mobil 'Insertion (AIS 35), l'ASFAD, les Compagnons Bâtisseurs de Bretagne, Déclic, Emmaüs, Etudes et Chantiers, Prélude, Espace Emploi, L'Etape et Les Jardins du Cœur, relatives aux aides à l'encadrement des chantiers d'insertion, jointes en annexe ;

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer ces conventions.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 10 avril 2024

ID : CP20242243V2

Pour extrait conforme